



Le Président directeur général

## Décision n°2022/43 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 10 novembre 2021 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

## Décide

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Pays de Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal DROUIN	Directeur Régional	<ul> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Signer les conventions et marchés</li> <li>- Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li> <li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.</li> </ul>
Florence DUGAST	Cheffe du service des contrôles et du développement rural	<ul> <li>- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>En cas d'empêchement du Directeur régional:         <ul> <li>- Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides</li> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> </ul> </li> <li>En cas d'empêchement du Directeur régional et de la Cheffe du service administratif et financier:         <ul> <li>- Signer les ordres de mission</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li> </ul> </li> </ul>

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
9		- Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Gwénaël GUE	Chef du service de gestion des aides	En cas d'empêchement du Directeur régional :  - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides  - Liquider et ordonnancer les aides  - Signer les conventions et marchés
, t	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	En cas d'empêchement du Directeur régional et de la Cheffe du service administratif et financier : - Signer les ordres de mission - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
		Au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement, engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier les frais de déplacement
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier	- Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
		En cas d'empêchement du Directeur régional : - Signer les ordres de mission
Murielle LANDAIS	Responsable de la mission Appui juridique et financier, chargée de mission contrôle interne et lutte antifraude	- Liquider les aides autres qu'agricoles - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Mohammed OUASRI	Adjoint à la cheffe du service des contrôles et du développement rural - Responsable du secteur contrôles surfaces	En cas d'empêchement du Directeur régional : - Au titre des crédits d'intervention, signer et engager juridiquement les décisions ou conventions attributives d'aides - Liquider et ordonnancer les aides
Hélène RINCE	Gestionnaire	- Certifier les frais de déplacement

<u>Article 2</u>: concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Pays de Loire**, délégation permanente de signature est donnée à :

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pascal DROUIN	Directeur régional	- Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité d'évaluateur primaire et secondaire
Florence DUGAST	Cheffe du service des contrôles et du développement rural	Pour leur domaine de compétence : - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité d'évaluateur primaire  En cas d'empêchement du Directeur et pour leur domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Gwénaël GUE	Chef du service de gestion des aides	
Morgane LECOMMANDOUX	Cheffe du service administratif et financier	

Délégataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Mohammed OUASRI	Adjoint à la cheffe du service des contrôles et du développement rural - Responsable du secteur contrôles surfaces	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Murielle LANDAIS	Responsable de la mission Appui juridique et financier, chargée de mission contrôle interne et lutte antifraude	
Nathalie Le GAL	Cheffe du secteur Dispositifs Emploi et Aide Unique Apprentissage	
Katia STERVINOU	Cheffe du secteur Alternance, PACEA et bourses	En cas d'empêchement du Directeur, de leur supérieurs hiérarchiques et pour leur domaine de compétence : - Signer les correspondances ou documents relevant de la direction hors courrier parlementaire
Domitille de FONTANGES	Cheffe du secteur fonds européens au sein du service Contrôles et développement rural	
Marie-Pierre GUYOT	Cheffe du secteur contrôles animaux au sein du service Contrôles et développement rural	
Vincent BRIANCEAU	Chef du secteur administratif contrôle au sein du service Contrôles et développement rural	

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges, Le **0 3 FEV. 2022** 

Le Président directeur général

Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation:

M. l'Agent Comptable

Copies:

M. Pascal DROUIN
Mme Florence DUGAST
M. Gwénaël GUE
Mme Morgane LECOMMANDOUX
M. Mohammed OUASRI
Mme Murielle LANDAIS
Mme Nathalie Le GAL
Mme Katia STERVINOU
Mme Marie-Pierre GUYOT
M. Vincent BRIANCEAU
Mme Domitille de FONTANGES
Mme Hélène RINCE

DRH DFJL